



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**
Bureau de la Police Générale,
des Elections et des Associations
1 rue Sainte-Anne
31038 TOULOUSE CEDEX 9

Toulouse, le 10 septembre 2009

ARRETE INTERPREFECTORAL
**Fixant pour 2010 les dates des épreuves des unités de valeur
de portée nationale de l'examen du certificat de capacité
professionnelle de conducteur de taxi**

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet de L'Ariège
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet de l'Aveyron
Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Le Préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet du Lot
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**La Préfète des Hautes-Pyrénées
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**La Préfète du Tarn
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**La Préfète du Tarn-et-Garonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié portant application de la loi précitée ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'organisation de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;

Considérant les besoins existants dans la profession de conducteur de taxi ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2010, les dates des épreuves des unités de valeur (UV1 et UV2) de portée nationale de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi sont fixées selon le calendrier suivant :

clôture de l'inscription à l'unité de valeur n°1 (UV1) : jeudi 22 avril 2010

épreuve de l'unité de valeur n°1 (UV1) : mardi 22 juin 2010

clôture de l'inscription à l'unité de valeur n°2 (UV2) : jeudi 22 avril 2010

épreuve de l'unité de valeur n°2 (UV2) : mardi 22 juin 2010

ARTICLE 2 : Les secrétaires généraux des préfetures de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet de la Haute-Garonne,
Signé : Le Secrétaire Général, Françoise SOULIMAN

Pour le Préfet de l'Ariège,
Signé : La Secrétaire Générale, Dominique CHRISTIAN

Pour le Préfet de l'Aveyron,
Signé : Le Secrétaire Général, Pierre BESNARD

Pour le Préfet du Gers,
Signé : Le Secrétaire Général, Serge GONZALEZ

Pour le Préfet du Lot,
Signé : Le Secrétaire Général, Jean-Christophe PARISOT

Pour la Préfète des Hautes-Pyrénées,
Signé : Le Secrétaire Général, Christophe MERLIN

Pour la Préfète du Tarn,
Signé : Le Secrétaire Général, Eric MAIRE

Pour la Préfète du Tarn et Garonne,
Signé : Le Secrétaire Général, Alice COSTE